

République Française

Département des Alpes de Haute Provence

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU SISTERONNAIS BUËCH

**EXTRAIT N° 16.26 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**

SEANCE DU 2 JUIN 2026

Membres du Bureau Communautaire :

- En exercice : 14
- Présents : 12
- Votants : 13 (1 procuration)
- Suffrages exprimés : 13 (13 pour, 0 contre, 0 abstention)
- Secrétaire de séance : Florent ARMAND

Le deux juin deux-mille-vingt-six, à dix-sept heures, le Bureau Communautaire dûment convoqué le vingt-six mai deux-mille-vingt-six, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du bâtiment siège de la Communauté de Communes du Sisteronais Buëch (commune de Sisteron), sous la présidence de M. Jean-Pierre TEMPLIER, Président de la Communauté de Communes du Sisteronais Buëch.

Présents : ALLIROL Béatrice, ARLAUD Véronique, ARMAND Florent, DURANCEAU Damien, GAY Robert, JAFFRE Sylvain, LOMBARD Pascal, MARTIN Florent, PELOUX Nicole, TARDY Lionel, TEMPLIER Jean-Pierre et TRUPHEME Anne

Représenté : MAGNAN Jean-Michel, représenté par TEMPLIER Jean-Pierre, à qui il a donné procuration.

Absent excusé : MAGNUS Philippe.

ORDRE DU JOUR : Constitution d'une provision au budget annexe des déchets ménagers

La CCSB a l'obligation de constituer une provision pour couvrir les impayés présentant plus de deux ans de retard de paiement.

La provision doit représenter au minimum 15 % du montant des créances. Il convient donc de provisionner 6 519,72 € au compte 6817 du budget annexe des déchets ménagers.

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire approuve la constitution de cette provision au budget annexe des déchets ménagers 2026.

Fait et délibéré les jour, mois, an susdits.

Acte publié et rendu exécutoire,
Le jour de réception en Préfecture.

Pour extrait conforme

Le Président,
Jean-Pierre TEMPLIER



Le secrétaire de séance,
Florent ARMAND

Publiée le :

11 JUIN 2026